



CH-3003 Berne

OFT ;

POST CH AG

Aux entreprises de navigation au bénéfice d'une
concession fédérale

Référence : BAV-521.140.2-1/25
Évènement administratif : RS-KTU 35
Votre référence :
Ittigen, le 3 septembre 2026

Circulaire-ETC n°35 Exécution de contrôles d'exploitation

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral des transports (OFT) exécute périodiquement des contrôles d'exploitation sur les bateaux à passagers au bénéfice d'une concession fédérale. Ces contrôles portent sur tous les domaines liés à la sécurité, conformément aux dispositions d'exécution du DETEC de l'ordonnance sur la construction des bateaux (DE-OCEB ; RS 747.201.71).

L'OFT met dès à présent à la disposition des entreprises une liste de contrôle en vue des contrôles d'exploitation. Ladite liste est publiée sur le site Web de l'OFT afin de soutenir les entreprises de navigation dans leur travail. Elle peut ainsi être utilisée pour compléter les listes de contrôle propres à chaque entreprise, par exemple lors de la remise en service d'un bateau après l'entretien hivernal.

Les entreprises sont invitées à contrôler intégralement les bateaux à l'aide des listes de contrôle et à vérifier tous les points qui y figurent.

Les contrôles d'exploitation de l'OFT demeurent. Celui-ci continuera à vérifier la mise en œuvre des exigences à l'aide des listes de contrôle et exécutera à cette fin des contrôles en fonction des risques ainsi que par sondage des dispositifs déterminants pour la sécurité.

Une vérification à l'aide des listes de contrôle permet aux entreprises de navigation de détecter et de corriger à un stade précoce les défauts déterminant pour la sécurité. Elles pourront ainsi éviter, lors du contrôle d'exploitation effectué par l'OFT, des constatations qui pourraient nécessiter une correction des défauts dans des délais très courts.

Office fédéral des transports OFT
Peter Woysch
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. : +41 58 461 44 69
peter.woysch@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



L'OFT attend donc des entreprises de navigation qu'elles effectuent régulièrement des contrôles minutieux et exhaustifs de leurs bateaux à l'aide des listes de contrôle, et qu'elles prennent les mesures correctives nécessaires. Les entreprises contribuent ainsi de manière significative à garantir la sécurité de la navigation sur les lacs suisses.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



Etter Barbla 3GNCF2
03.09.2026

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Barbla Etter
Cheffe de la section Navigation